

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1169.2007.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO. 104. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES MARQUAGES RÉTRORÉFLÉCHISSANTS POUR
VÉHICULES DES CATÉGORIES M, N ET O

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO 104

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa
qualité de dépositaire, communique:

Lors de sa trente-septième session, le Comité administratif de l'Accord a
adopté par vote certaines modifications rédactionnelles des textes authentiques anglais
et français du Règlement no 104.

..... On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des
modifications en question (doc. ECE/TRANS/WP.29/2007/75) peut être consulté sur
le site de la Division du Transport des Nations Unies pour la Commission économique
pour l'Europe à l'adresse suivante :
http://www.unece.org/trans/main/wp29wgs/wp29gen/wp29ap_nov07.html.

Le 18 janvier 2008



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations
internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et
électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications
dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également
disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse
<http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé
d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions
permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-
300.